

- un résumé de la façon dont l'activité se rapporte à votre plan global de commercialisation et une projection de ventes triennale (résultats de cette visite).
- une liste de toute activité de marketing à l'exportation entreprise par votre société au cours de la dernière année.

LES SOUMISSIONS POUR UN PROJET

Les paragraphes qui suivent résument les critères d'admissibilité des gens intéressés à présenter des soumissions pour un projet, et la contribution possible du PDME:

Les critères d'admissibilité

Votre entreprise est considérée comme admissible à de l'aide si elle est **qualifiée pour le commerce d'exportation** et si elle est (voir page 6):

- une société constituée, ou
- un cabinet de professionnels

Sont admissibles les projets qui font l'objet d'une concurrence internationale, sauf dans les marchés contrôlés par l'État. Le projet doit aussi être passablement plus considérable et présenter beaucoup plus de risques que les projets que le requérant entreprendrait sans l'aide du PDME.

Si le projet fait l'objet d'une concurrence entre organisations canadiennes, le PDME ne peut dispenser d'aide.

La contribution du PDME

La contribution du PDME à votre soumission pour un projet est:

- 50% de:
 - billet d'avion aller-retour en classe économique (vols internationaux),
 - frais de consultation (limite de 25% de la contribution totale du PDME),
 - frais juridiques et de traduction,
 - frais de transport, d'expédition et de courrier,
 - frais d'obtention d'une caution de soumission ou d'une caution de bonne exécution,
 - frais d'achat de documents de soumission ou d'appels d'offre,
 - frais d'impression, d'informatique et de traitement de texte;